

CONSIGNES DE SECURITE POUR LES RADIATIONS AU BOOSTER

Niveau de radioactivité au Booster : modéré.

Certaines zones (ex : septas) dont le niveau atteint 2 mSv/h peuvent être considérées comme des zones de haute radioactivité.

ACCES A LA MACHINE BOOSTER

E n c a s d e p a n n e

Délai d'attente : 5 minutes mini (après l'arrêt du faisceau)

Film badge : obligatoire

Stylo dosimètre : obligatoire pour une durée supérieure à 10 minutes (disponible en MCR ou fourni par la Radioprotection)

S h u t - d o w n

Film badge : obligatoire

Stylo dosimètre : obligatoire pour tous travaux dont la durée totale est supérieure à 1 h

RADIATION PROTECTION SERVICE

Pour un accès dans les zones de haute radioactivité (septas, dumps, cibles), un technicien de la Radioprotection doit toujours être appelé pour surveiller, sauf pour de brèves inspections < 5 min ou en cas de FEU.

En dehors des heures normales de travail, le technicien de service sera appelé par l'intermédiaire des Pompiers (4444).

Pour les autres zones, il doit être appelé si les doses sont sensées excéder 1 mSv par heure (100 mrem) : pour en juger, faire une mesure avec un instrument provenant du MCR.

TRAVAIL ET INTERVENTION

Tout travail dans les zones qui sont sensées dépasser 1 mSv/h (100 mrem/h) nécessite une surveillance de la Radioprotection, de même pour tout travail ou usinage sur des matériaux radioactifs.

R E G L E : Si, pour une intervention dans la machine, une personne risque de recevoir une dose intégrée de plus de 2 mSv (200 mrem), il faut obtenir l'accord préalable de E.J.N. Wilson ou de C.D. Johnson. Si aucun n'est trouvé : R. Billinge (mémo PS/OP/GR/ph du 12.2.85).

Débit de dose en mSv/h x  $\frac{\text{durée en minutes}}{60}$  = dose pour la durée présumée

Ex : 1 mSv/h x  $\frac{120 \text{ min}}{60}$  = 2 mSv (200 mrem)

TABLEAU RECAPITULATIF

ACCES AU BOOSTER	DELAI D'ATTENTE	FILM BADGE	DOSIMETRE	TECHNICIEN RADIOPROTECTION
EN CAS DE PANNE	5 minutes mini (après l'arrêt du faisceau)	Obligatoire	Obligatoire si durée > 10 minutes	Toujours, sauf brèves inspections (< 5 min) ou si les doses estimées < 1 mSv/h (100 mrem/h)
SHUT-DOWN		Obligatoire	Obligatoire pour tous travaux dont la durée totale > 1 h	Oui, en cas de travail ou d'usinage sur des matériaux radioactifs

  

NUMEROS D'APPEL DES TECHNICIENS RP	
Pendant les heures ouvrables	En dehors des heures ouvrables
J.M. Hanon - Tel : 4505 - Bip : 13*1111 A. Muller - Tel : 2016 - Bip : 13*1151 E. Barbe - Tel : 2639 - Bip : 13*1112	Appeler le technicien de service par l'intermédiaire des POMPIERS Tel : 4444